



Question écrite de la députée Katrin JADIN

**à Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre de l'Économie,
concernant le refus du SMIC européen par les pays scandinaves**

- Bruxelles, le 8 juin 2021 –

Monsieur le Ministre,

Lors d'une récente visite officielle du premier ministre suédois à Bruxelles, il n'a pas manqué de souligner une nouvelle fois que les pays scandinaves sont fermement opposés au projet de directive européenne sur les salaires minimums.

En effet, les partenaires sociaux danois, suédois et finlandais sont prêts à saisir la justice si le projet est maintenu. Tant les syndicats que le patronat estiment que le SMIC est une menace à l'égard du modèle économique et social scandinave. Ils ont le soutien de l'ensemble de la classe politique.

Jusqu'à présent, le niveau de salaires y est régulé dans le cadre d'accords collectifs négociés par les partenaires sociaux sans l'intervention de la politique. La contribution de l'état affaiblira sans doute leur modèle de négociation paritaire.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Où en sommes-nous actuellement dans le projet de SMIC européen ?
- Quelles conséquences pourraient avoir un refus du projet de la part des pays scandinaves ?
- Est-ce que la position des partenaires sociaux belges face à ce projet est connue ?
-

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

Les négociations sur la proposition de directive sont toujours en cours au sein du Conseil.

Lors du Conseil des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales du 14 juin, la présidence portugaise a présenté un rapport d'avancement (qui est disponible sur internet) et a organisé un débat d'orientation politique pour guider la poursuite des négociations au sein du Conseil. Des discussions sont également en cours au Parlement européen.

La Suède et le Danemark ont répété leur opposition au projet de directive. La position de la Finlande, plus constructive, a été confirmée lors du débat du 14 juin.

Pour la Finlande, il est essentiel que la directive n'entraîne pas un alourdissement de la charge administrative pour les Etats membres dans le cadre de l'obligation de rapportage visant à assurer un bon suivi de la directive.

L'opposition de la Suède et du Danemark est fondée sur la crainte que la directive ait un impact sur leur système de négociation collective.

Toutefois, cette crainte me semble infondée car la proposition de directive fait une distinction nette entre le système de fixation du salaire minimum par la négociation collective et par la voie légale et n'a pas pour objet d'affecter les systèmes dans lesquels les salaires sont le résultat de négociations collectives.

La directive requiert une majorité qualifiée et, en soi, l'opposition de la Suède et du Danemark ne suffit pas à empêcher son adoption, mais la question est, bien sûr, de savoir combien d'autres pays pourraient les rejoindre pour des raisons similaires ou différentes et aussi si les pays scandinaves ne pourraient pas être convaincus par des garanties supplémentaires pour leur système.

C'est une chose que les discussions futures devront montrer. Les élections générales prévues en Allemagne fin septembre empêchent une prise de position ferme et définitive de ce gouvernement et ralentissent donc les débats européens.

En ce qui concerne votre question sur la position des partenaires sociaux belges, je peux me référer aux avis 2197 et 2198 du Conseil national du Travail, que vous pouvez également consulter sur le site web du CNT. Dans le premier avis, le CNT déclare à l'unanimité que le salaire minimum belge est de nature conventionnelle et ne peut être assimilé à un salaire minimum légal. Le deuxième avis est un avis partagé, dans lequel les organisations d'employeurs s'opposent à la proposition de directive tandis que les organisations de travailleurs expriment leur soutien et font un certain nombre de propositions pour renforcer et clarifier davantage le projet de directive. Les positions des partenaires sociaux belges sont d'ailleurs très proches de celles de leur organisation faïtière européenne respective.

Permettez-moi de conclure en disant que la Belgique soutient la directive, souhaite conserver un niveau d'ambition élevé en vue de lutter contre la pauvreté au travail et promouvoir une convergence sociale vers le haut, et qu'elle adopte une position constructive dans les négociations.

La crise du Covid a mis en lumière les conditions salariales déplorables de certaines catégories de travailleurs.

Tous les efforts engagés pour une reprise économique rapide et durable doivent aller de pair avec un renforcement de la dimension sociale et bénéficier aux groupes les plus vulnérables.

La présidence portugaise a fait un excellent travail sur le plan technique et politique. Nous avons bon espoir que la présidence slovène sera en mesure de conclure les discussions au sein du Conseil afin que le "trilogue" avec le Parlement européen puisse commencer pour une adoption sous présidence française.